

2^{ème} réunion publique du PCAET

Réalisée le 7 juillet 2021 de 19h à 21h
A la salle des Silènes, 85120 La Châtaigneraie



COMPTE RENDU DE LA REUNION

M. GUENION introduit la soirée en remerciant les participants à **cette seconde réunion publique du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)**. L'objectif de cette rencontre est de rappeler les enjeux du projet de PCAET, engagé de manière volontaire par la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie, puis de présenter la stratégie élaborée pour le territoire.

La réunion se déroule en deux temps :

1. **Présentation de la stratégie du PCAET** : rappels sur le projet de PCAET, présentation des axes stratégiques et des objectifs chiffrés
2. **Atelier participatif**

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PCAET

Le PCAET, c'est quoi ?

- Introduction

La Loi Transition Energétique Croissance Verte rend obligatoire la réalisation d'un PCAET pour toutes les intercommunalités de plus de 20 000 habitants. Le Pays de La Châtaigneraie, qui compte 16 000 habitants, n'est donc pas obligé d'engager cette démarche. **Toutefois, la Communauté de communes a souhaité s'impliquer de manière volontaire dans la réalisation de ce projet.**

Le PCAET vise à construire un plan d'actions sur six ans, de 2022 à 2027 afin de mener des actions en lien avec le climat, l'air et l'énergie.

Ce plan doit aussi **mobiliser les acteurs du territoire** (citoyens, associations, élus, collectivités, entreprises, etc.) afin de pouvoir atteindre des objectifs ambitieux. En effet, la Communauté de communes ne possède pas les ressources financières, humaines et techniques nécessaires pour répondre seule aux enjeux du plan climat, il est donc nécessaire d'impliquer un maximum d'acteurs dans ce projet.

- Les différentes étapes

Le projet est constitué de cinq étapes :



1. **Préparation** du projet et engagement dans la démarche PCAET ;
2. **Diagnostic territorial**, comprenant un état des lieux des consommations énergétiques, de la production d'énergie renouvelable, de la pollution de l'air, de la vulnérabilité du territoire au changement climatique, etc. : une plaquette de présentation du diagnostic a été réalisée à destination du public ;
3. **Stratégie et objectifs**, afin de fixer un « cap » et des priorités pour le territoire, en tenant compte des résultats du diagnostic, des objectifs nationaux et régionaux, ainsi que des attentes des acteurs du territoire : c'est justement l'objet de cette réunion publique ;
4. **Plan d'actions** à réaliser de 2022 à 2027, permettant d'atteindre les objectifs fixé à l'étape précédente, en tenant compte là aussi des attentes des acteurs du territoire ;
5. **Mise en œuvre** des actions planifiées et suivi de l'efficacité de ces actions.

- Elément-clefs du diagnostic

Le territoire consomme 428 GWh/an d'énergie : les secteurs du résidentiel et du transport sont les principaux consommateurs d'énergie (respectivement 34% et 26%). 50% de l'énergie consommée est d'origine pétrolière et la facture globale pour le territoire s'élève à environ 40 millions d'euros par an. Le potentiel de réduction de ces consommations énergétiques s'élève à 50% : le territoire pourrait donc diviser par deux sa consommation énergétique actuelle, tous secteurs confondus.

La production d'énergie renouvelable s'élève à 58 GWh/an, ce qui représente 14% de l'énergie consommée. Le potentiel de développement des énergies renouvelable est considérable puisqu'il pourrait atteindre les 660 GWh/an, soit 11 fois la production actuelle.

Les émissions de gaz à effet de serre s'élèvent à 240 kTéqCO₂/an : ces émissions sont principalement dues au secteur agricole, qui représente à lui seul plus de 70% des émissions

totales du territoire. Cette particularité s'explique par un secteur agricole très développé sur le Pays de La Châtaigneraie.

Toutefois, le secteur agricole est également celui qui capte le plus de carbone, grâce à ses prairies, cultures, haies et également grâce à la sylviculture. Ainsi, le territoire capte environ 22 kTéqCO₂, ce qui représente 9% des émissions de gaz à effet de serre.

L'analyse de différents polluants atmosphériques a permis de soulever une bonne qualité de l'air sur le territoire, avec tout de même plusieurs points de vigilance, notamment pour les particules fines et très fines (PM₁₀ et PM_{2,5}) ainsi que pour l'ozone (O₃) qui présentent de légers dépassements vis-à-vis des objectifs régionaux. Des points de vigilance ont également été identifiés pour les pesticides ou le radon, pour lesquels les données d'émission et d'exposition ne sont pas connues.

Plusieurs secteurs du territoire sont sensibles face au changement climatique, notamment l'agriculture, la santé, les bâtiments, la ressource en eau ainsi que les milieux et écosystèmes. Une multitude d'impacts ont été identifiés : développement des bio-agresseurs, stress hydrique et thermique pour la faune et la flore, modification de la structure du sol, etc.

Le diagnostic complet est disponible sur le site internet de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie. La plaquette réalisée présente la synthèse de ce diagnostic : ce document est disponible pour tous.

Questions/remarques

→ Quelles sont les sources d'émissions d'ozone ?

Réponse : les sources sont diverses et sont précisées dans le diagnostic complet du PCAET, disponible en ligne

- **La concertation réalisée en phase de stratégie**

Afin de construire la stratégie territoriale, une large concertation a été réalisée auprès des acteurs du territoire :

- Un questionnaire a été diffusé sur le territoire : ce questionnaire a permis aux répondants de s'exprimer sur les enjeux et priorités vis-à-vis des thématiques climat-air-énergie pour le territoire ;
- Des ateliers « Agri-PCAET » ont été proposés aux acteurs du secteur agricole : des orientations stratégiques ainsi que des actions prioritaires ont ainsi pu être identifiées pour ce secteur qui est au cœur des enjeux du PCAET ;
- Des ateliers de co-construction de la stratégie ont été réalisés avec les élus : ils ont ainsi pu imaginer des axes et orientations stratégiques, ainsi que des objectifs chiffrés pour le territoire.

Questions/remarques

→ Je salue la démarche volontaire du territoire mais il est regrettable que cette stratégie n'ait pas été davantage concertée avec les citoyens

Réponse : le protocole sanitaire n'a malheureusement pas permis de réunir les habitants et autres acteurs du territoire lors d'un atelier de construction de la stratégie du PCAET. Toutefois, le questionnaire diffusé sur l'ensemble du territoire a permis d'obtenir plus de 250 réponses d'habitants souhaitant s'exprimer sur les priorités du territoire. La réunion publique d'aujourd'hui vise aussi à recueillir l'avis des habitants sur le projet.

Les axes stratégiques

La stratégie présentée est déclinée en quatre axes et 13 orientations stratégiques :

- **Axe 1 : un territoire préservé qui s'adapte face au changement climatique ;**
 - o 1. Aménager le territoire dans un souci de préservation, d'atténuation et d'adaptation au changement climatique ;
 - o 2. Anticiper la gestion de l'eau face aux conséquences du changement climatique ;
 - o 3. Adapter le secteur agricole au changement climatique et encourager l'émergence de nouvelles pratiques ;
 - o 4. Préserver la biodiversité et les milieux naturels face au changement climatique ;
- **Axe 2 : un territoire sobre et exemplaire ;**
 - o 1. Accompagner la rénovation de l'habitat ;
 - o 2. Accompagner les communes et les acteurs industriels et tertiaires dans une démarche éco-responsable et durable ;
 - o 3. Encourager une mobilité alternative et durable ;
 - o 4. Développer un tourisme éco-responsable et durable ;
- **Axe 3 : un territoire de proximité qui valorise ses ressources ;**
 - o 1. Favoriser une consommation locale, circulaire, solidaire et plus sobre en carbone ;
 - o 2. Permettre la production d'énergies renouvelables ;
 - o 3. Favoriser la création de filières à partir des ressources locales ;
 - o 4. Engager le territoire dans une démarche de réduction et de valorisation des déchets ;
- **Axe 4 : un territoire tourné vers une évolution écologique et favorable à la santé ;**
 - o 1. Sensibiliser, éduquer et communiquer sur la transition écologique ;
 - o 2. Rendre les administrés acteurs de la transition ;
 - o 3. Être une collectivité innovante dans la transition écologique ;
 - o 4. Accompagner les acteurs du monde agricole vers des pratiques plus écologiques ;
 - o 5. Réduire les polluants atmosphériques.

Les participants sont invités à indiquer leur avis vis-à-vis des axes stratégiques présentés, en choisissant un des cartons mis à leur disposition :

- Carton vert : avis positif
- Carton jaune : avis neutre
- Carton orange : avis négatif

25 participants ont émis un avis positif, 6 participants ont émis un avis neutre et 0 participant a émis un avis négatif.

Les objectifs

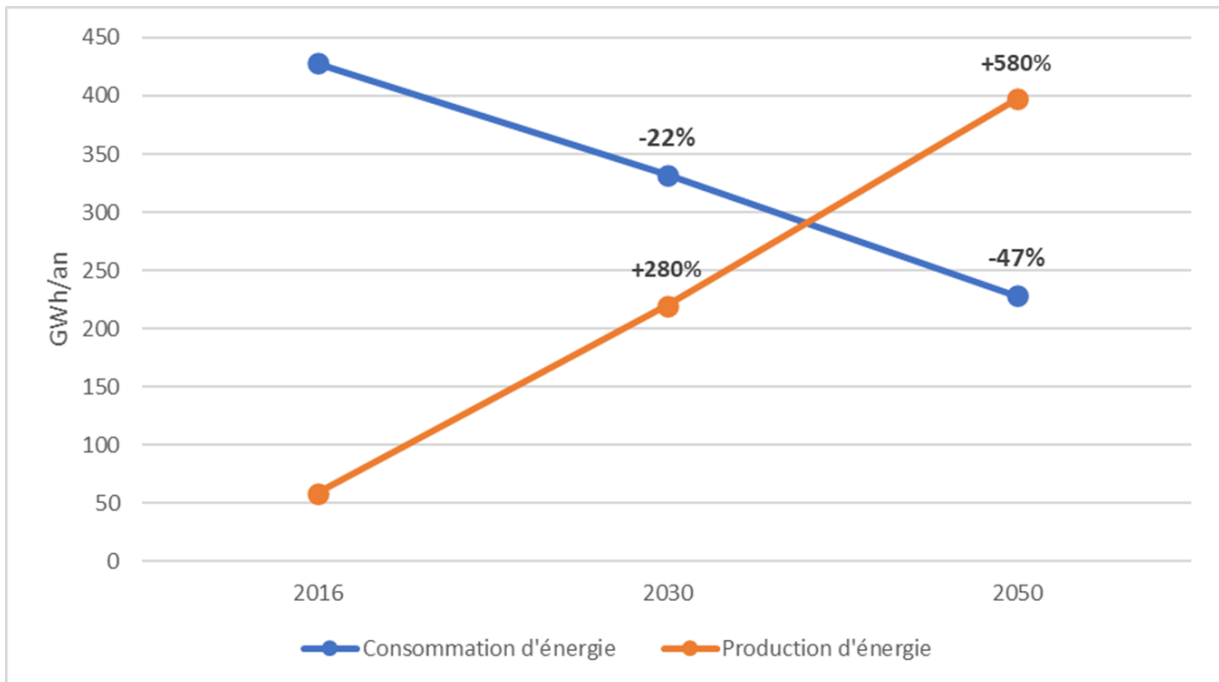
D'après le décret relatif au PCAET, la stratégie doit intégrer des objectifs chiffrés sur plusieurs thématiques :

- Réduction des consommations énergétiques ;
- Production d'énergies renouvelables ;
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- Réduction des polluants atmosphériques.

Pour cette réunion publique, les objectifs relatifs au bilan énergétique et au bilan carbone sont présentés :

- **Bilan énergétique**

La stratégie du PCAET prévoit des objectifs de production d'énergie renouvelable et de réduction des consommations énergétiques aux horizons 2030 et 2050 :



L'atteinte de ces objectifs permettrait au territoire de produire plus d'énergie qu'il n'en produit à l'horizon 2040 et d'être ainsi un « territoire à énergie positive ».

Les objectifs présentés, peuvent se décliner de manière opérationnelle par la mise en place des actions suivantes :

Résidentiel

- **2 000 rénovations performantes**, soit rénovation de 75% des logements avec étiquette énergétique E, F et G
- **3 500 ménages sensibilisés aux écocestes** (soit 40%)

Tertiaire

- **80 000 m² de rénovations performantes** (soit 40%)
- **40% des employés et chefs d'entreprises sensibilisés** aux écocestes

Industrie

- **Mise en place d'une démarche d'éco-conception** (économie des ressources, valorisation des déchets, etc.) pour 16 industries (soit 60%)

Agriculture

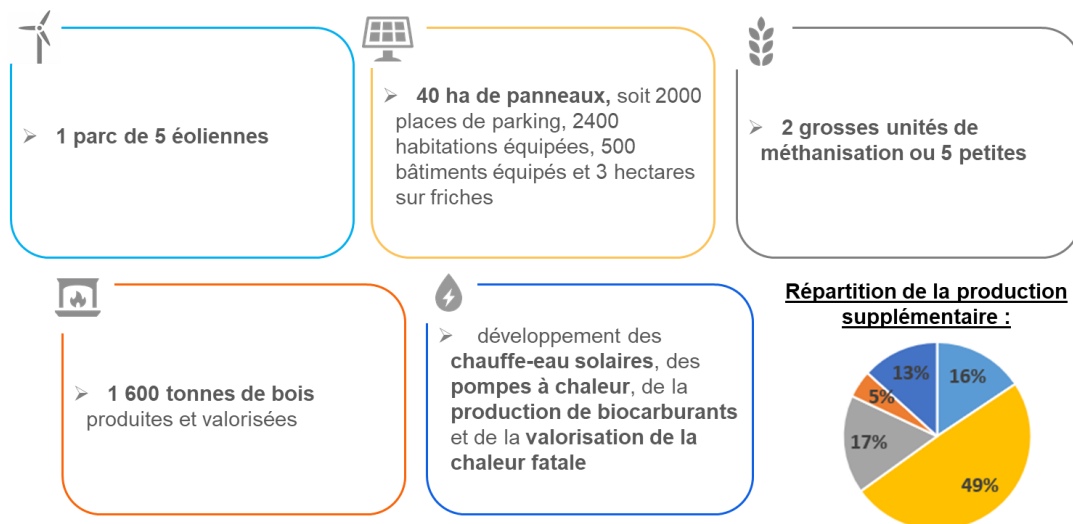
- **50% des agriculteurs dans une démarche d'économie d'énergie**

Transport

- **16 millions de kilomètres évités par an** (covoiturage, télétravail, transports en commun, etc.)
- **1 500 nouveaux véhicules économes** (électrique ou < 3 L/100 km)
- **Réduction du transport de marchandises**

Répartition des économies d'énergie :

Catégorie	Pourcentage
Transport	42%
Industrie	24%
Tertiaire	19%
Agriculture	11%
Résidentiel	4%



Les participants sont invités à indiquer leur avis vis-à-vis des objectifs énergétiques présentés, en choisissant un des cartons mis à leur disposition :

- Carton vert : avis positif ;
- Carton jaune : avis neutre ;
- Carton orange : avis négatif.

26 participants ont émis un avis positif, 4 participants ont émis un avis neutre et 1 participant a émis un avis négatif.

Questions/remarques

→ A propos de la méthanisation : il convient d'être prudent sur le développement de la méthanisation : dans le cadre de certains projets, des cultures servent à alimenter les unités de méthanisation au détriment de l'alimentation humaine.

→ A propos du photovoltaïque : prudence sur le photovoltaïque, puisque beaucoup de modules de production proviennent de Chine et il faut ensuite envisager de recycler ces panneaux lorsqu'ils arrivent en fin de vie. Attention au photovoltaïque qui artificialise les sols

→ A propos de l'éolien : prudence sur le développement de l'éolien. Il faut respecter les riverains qui habitent à proximité des parcs : la loi impose une distance minimum de 500 mètres entre les habitations et les éoliennes, ce qui semble pertinent pour des éoliennes de 80 mètres de haut. Mais aujourd'hui les éoliennes implantées sont bien plus grandes, à 165 mètres. Il faut réaliser les projets de manière raisonnée et penser aux habitants qui vivent en dessous des éoliennes.

→ C'est une bonne démarche de vouloir fixer des objectifs et travailler sur ce sujet mais il faut faire attention au résultat qui peut être pire que le bon vouloir de la démarche. Il convient de travailler avec grande transparence, grande consultation et de faire attention aux propositions des promoteurs.

→ Beaucoup de personnes pensent que les énergies renouvelables ne sont pas forcément locales

→ La première source d'énergie renouvelable est celle que nous ne consommons pas : il faut commencer par diminuer notre consommation d'énergie !

→ Il faut que chaque territoire assume sa consommation et sa production énergétique

→ Concernant l'hypothèse des 1 500 véhicules électriques, la consommation d'énergie a-t-elle été prise en compte ?

Réponse : oui car dans les hypothèses émises, nous comparons la consommation des véhicules thermiques à celle des véhicules électriques, ces derniers sont plus économes ce qui permet une réduction des consommations énergétiques.

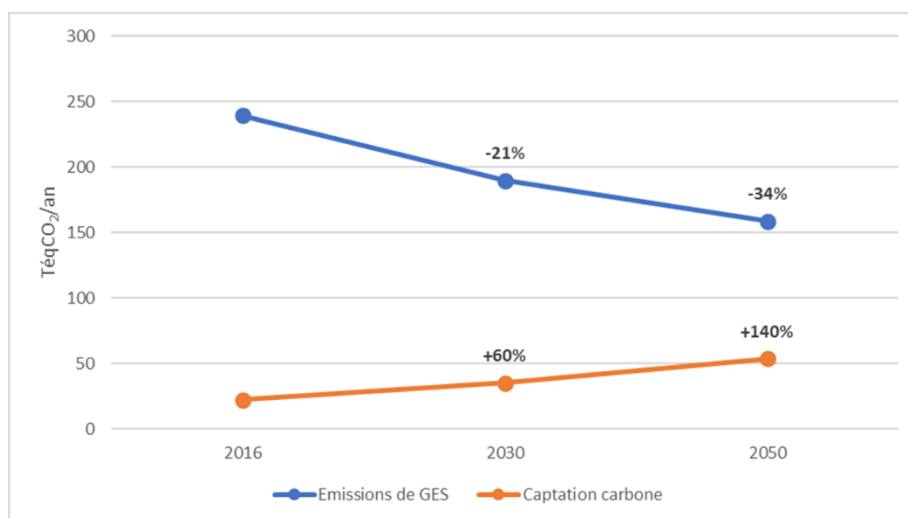
→ Est-ce que la Communauté de communes aidera à acquérir un véhicule électrique ?

Réponse : cette idée pourra être évoquée dans le programme d'actions, qui sera ensuite soumis à la validation des élus, nous vous invitons à garder cette idée pour l'atelier qui suivra cette présentation.

→ Il va falloir prendre conscience de la place donnée à la voiture dans la société

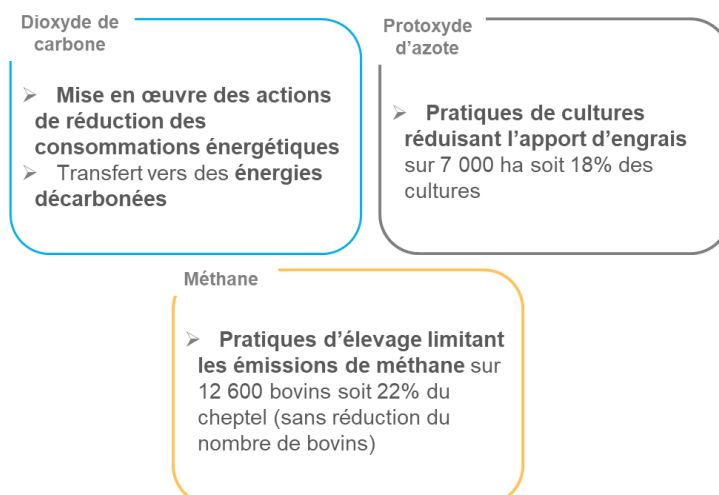
- **Bilan carbone**

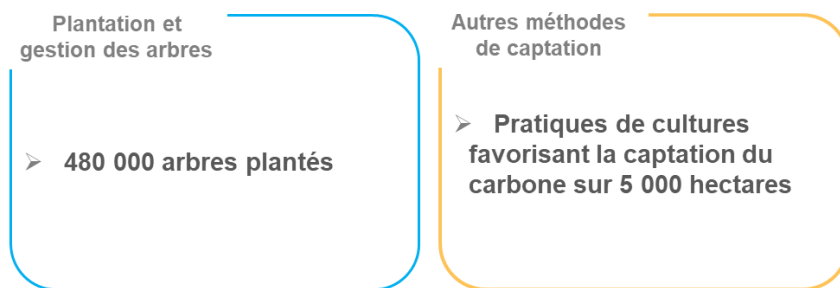
La stratégie du PCAET prévoit des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'augmentation de la captation carbone aux horizons 2030 et 2050 :



L'atteinte de ces objectifs ne serait pas suffisante pour capter l'équivalent de l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050.

Les objectifs présentés, peuvent se décliner de manière opérationnelle par la mise en place des actions suivantes :





Les participants sont invités à indiquer leur avis vis-à-vis des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de carbone présentés, en choisissant un des cartons mis à leur disposition :

- Carton vert : avis positif
- Carton jaune : avis neutre
- Carton orange : avis négatif

27 participants ont émis un avis positif, 4 participants ont émis un avis neutre et 0 participant a émis un avis négatif.

Questions/remarques

→ **Comment l'hypothèse de plantation d'arbres a-t-elle été définie ?**

Réponse : les potentiels de plantation en agriculture ont été pris en compte (haies, agroforesterie, sylviculture) ainsi que les potentiels de plantation dans les bourgs et chez les particuliers. De nombreux paramètres sont incertains. L'objectif représente 27 000 arbres par commune, soit 27 kilomètres de haies.

→ **Si le cheptel augmente, les émissions de méthane risquent d'augmenter, malgré la mise en place d'actions**

Réponse (donnée par l'un des participants) : Le cheptel n'augmente pas, il subit la baisse de l'activité agricole. La nouvelle PAC n'incite pas à augmenter les cheptels.

→ **Beaucoup d'exploitations agricoles sont aujourd'hui amenées à réaliser des bilans carbone et les prévisions de réduction des émissions de gaz à effet de serre présentées ont probablement été sous-estimées. L'atteinte de la neutralité carbone sur le territoire semble envisageable.**

Réponse : nous regarderons des retours d'expérience d'exploitations ayant réalisé des bilans carbone, afin de préciser les hypothèses présentées.

II. ATELIER PARTICIPATIF

Les participants sont invités à émettre leurs idées d'actions, en lien avec les quatre axes stratégiques qui leur ont été présentés. Pour cela des post-it sont mis à leur disposition et ils peuvent les positionner sur différents supports répartis dans la salle.

Les idées émises par les participants sont les suivantes :

Axe 1 : un territoire qui s'adapte face au changement climatique	
Orientation 1.1. : Aménager le territoire dans un souci de préservation, d'atténuation et d'adaptation au changement climatique	Orientation 1.2. : Anticiper la gestion de l'eau face aux conséquences du changement climatique
<ul style="list-style-type: none"> • Proposer des itinéraires techniques culturaux qui permettent une couverture permanente des sols (éviter érosion, captage carbone, qualité de l'eau, ...) • Maintenir l'élevage bovin sur notre territoire pour maintenir les surfaces en herbe et diminuer les gaz à effet de serre • Les nouvelles pratiques : par exemple les cultures bios • Encourager en agriculture plus d'herbe et moins de maïs • Il n'y a pas une solution mais plusieurs à adapter en cohérence avec le territoire et ses différents acteurs • Protection des zones humides • Replanter des haies avec espèces résilientes 	<ul style="list-style-type: none"> • Aider les projets de retenue d'eau dans les territoires adaptés à créer une retenue colinéaire • Sécuriser les revenus agricoles en promouvant l'irrigation • Encourager à limiter l'irrigation par le changement des cultures • Outils de gestion de l'irrigation : aider les agriculteurs à mieux utiliser l'eau avec des capteurs, sondes, du matériel adapté aux parcelles • Créer des réserves de substitution pour stocker l'eau en excès en hiver • Les réserves de substitution ne sont pas forcément la solution (risque d'appauvrissement de la nappe, privatisation de la ressource, ...) insister plutôt sur le choix des cultures • Développer l'agroforesterie, soutien aux agriculteurs sur des cultures vertueuses avec moins d'intrants chimiques
Orientation 1.3. : Adapter le secteur agricole au changement climatique et encourager l'émergence de nouvelles pratiques	Orientation 1.4. : Préserver la biodiversité et les milieux naturels face au changement climatique
<ul style="list-style-type: none"> • Développer les cultures qui captent le carbone • Encourager les exploitations agricoles plus extensives et bio • Utilisation de nouvelles cultures grâce la recherche et développement, aider les agriculteurs à essayer de nouvelles cultures • Limiter le travail du sol et le nombre de passages • Aider les agriculteurs bio et/ou locaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir l'élevage dans notre territoire : maintien prairies, entretien haies et cours d'eaux • Encourager la rénovation plutôt que les nouveaux lotissements • Préserver les zones humides • Limiter l'artificialisation des sols et préserver les zones humides

Axe 2 : un territoire sobre et exemplaire	
Orientation 2.1. : Accompagner la rénovation de l'habitat	Orientation 2.2. : Accompagner les communes et acteurs industriels et tertiaires dans une démarche éco-responsable et durable
<ul style="list-style-type: none"> • Proposer des diagnostics énergétiques individuels dans les foyers afin de mettre en avant les actions à flécher pour l'économie d'énergie au sein du foyer • Valoriser les isolations par extérieur avec défile d'eau intérieur, des panneaux, avec des pompes à chaleur • Accompagner les habitants qui veulent rénover leur maison → recherche de financements • Aides au financement des études des particuliers pour une rénovation énergétique intelligente • Isolation et performance thermique • Aide au changement de chaudière fioul et installation de poêle à bois • Encourager la rénovation plutôt que le neuf dans l'habitat 	<ul style="list-style-type: none"> • Audit des entreprises et mise en place d'un plan d'amélioration énergétique interne • Limiter les surfaces en béton et bitume • Plantation d'arbres dans les parcs des entreprises • Transformer les terrains de foot inutilisés en lotissements ou espaces verts • Inciter les communes au label ciel étoilé pour créer une dynamique sur le territoire et réduire l'énergie inutilisée (lumière la nuit)
Orientation 2.3. : Encourager une mobilité alternative et durable	Orientation 2.4. : Développer un tourisme éco-responsable et durable
<ul style="list-style-type: none"> • Action pour optimiser les transports publics, covoiturage et transports en commun • Ligne de bus régulière • Evaluer la possibilité de mettre en place des transports « travail/maison » en fonction des itinéraires les plus fréquentés • Développer le transport collectif et solidaire • Des véhicules autonomes partagés • Augmenter le nombre de bus de petite capacité • Faciliter l'achat de vélos à assistance électrique (et même les vélo cargos pour transport des enfants dans les bourgs) 	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les offres existantes, (créer un label ?) et les valoriser • Utiliser les équipements existants (voies vertes) et améliorer les circuits

Axe 3 : un territoire de proximité qui valorise ses ressources	
Orientation 3.1. : Favoriser une consommation locale, circulaire, solidaire et plus sobre en carbone	Orientation 3.2. : permettre la production d'énergies renouvelables
<ul style="list-style-type: none"> • Continuer la communication sur les commerces locaux • Connaître les attentes des administrés • Créer un lieu d'échange et de mise en valeur des produits locaux du territoire pour faciliter la vente directe • Cuisine centrale • Cuisine centrale pour consommer du local plus facilement 	<ul style="list-style-type: none"> • Diversifier les différentes énergies et ne pas se focaliser sur une seule • Lancer une information et recueillir l'avis des habitants avant de développer un parc éolien • Veiller à ce que « le remède » ne soit pas pire que le mal • Respecter les riverains • Limiter l'[invasion] des spéculations • PV sur zones artificialisées existantes • Eolien OK mais respectueux des riverains, éloignement des habitations de 1 000 m minimum ou 10 fois la hauteur • Solaire thermique • Mesure d'éco-énergie

Orientation 3.3. : Favoriser la création de filières à partie de ressources locales	Orientation 3.4. : Engager le territoire dans une démarche de réduction et de valorisation des déchets
<ul style="list-style-type: none"> • Création de retenues d'eau autour des champs • Développer bois énergie • Méthanisation si on ne cultive pas de terres arables pour alimenter les digesteurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Pousser plus loin le recyclage

Axe 4 : un territoire tourné vers une évolution écologique et favorable à la santé environnementales	
Orientation 4.1. : Sensibiliser, éduquer et communiquer sur la transition écologique	Orientation 4.2. : Rendre les administrés acteurs de la transition
<ul style="list-style-type: none"> • Proposer des conférences sur ce thème pour informer et éduquer + éveil dès le plus jeune âge • Actions de terrain : jouer la proximité de façon ludique, avec des cadeaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Pour avoir l'adhésion des habitants, développer le financement citoyen
Orientation 4.3. : Être une collectivité innovante dans la transition écologique	Orientation 4.4. : Accompagner les acteurs du monde agricole vers des pratiques plus écologiques
<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des cahiers des charges d'entretien raisonné des haies • Inciter/accompagner la création d'un CPIE sur le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser les agriculteurs qui s'engagent et les mettre en lumière • Agriculture respectueuse de l'environnement • Tourisme « éducatif » • Préservation du sol pour limiter l'érosion (couverture du sol, TCS, semis direct) • Respect de la biodiversité animale et végétale
Orientation 4.5. : Réduire les polluants atmosphériques	
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Pas d'idée d'action émise par les participants</i> 	

Les idées émises par les participants lors de l'atelier contribueront à construire le programme d'actions du PCAET. D'autres événements de concertation seront proposés dans les prochains mois pour finaliser le projet de PCAET.

M. GUENION remercie les participants qui ont suivi cette seconde réunion publique et les invite à se réunir autour d'un verre de l'amitié. La réunion se clôture vers 21h.